



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Déclaration CGT

Réunion Filière Socio-éducative 08/02/2013

Nos réf : 58.13 YS/MF

La Fédération CGT Santé Action Sociale ne peut accepter de participer à une séance de concertation autour de la filière socio-éducative de la Fonction Publique Hospitalière, qui consiste purement et simplement à ne pas ouvrir de vraies négociations. Les personnels attendent depuis trop longtemps, comment peuvent-ils comprendre que le ministère ne nous convie qu'à débattre d'un texte qui reprend uniquement la transposition du NES (Nouvel Espace Statutaire), et les arbitrages de la Fonction Publique d'Etat et Territoriale ; nous dénonçons le peu de considération. Les salariés de cette filière ont peu de reconnaissance par des tutelles (ministère, conseils généraux, etc). Fallait-il attendre plus de 2 ans pour en arriver là?

Dans la FPH, la particularité des professionnels est d'exercer dans un milieu extrêmement difficile voire parfois hostile ; hôpitaux, EHPAD, services sociaux dépourvus de moyens, centres départementaux de l'enfance, secteur handicap (IME, IMPRO, SESSAD et ESSAD) et psychiatrie.

Pourtant, les éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, conseillères en économie sociale et familiale, éducateurs techniques spécialisés, éducateurs sportifs, les DEFA, ont par leurs formations les mêmes années d'étude ou les mêmes cursus que les soignants mais aucune reconnaissance : BAC +3, pas d'accès à la catégorie A, et toujours pas la reconnaissance de la pénibilité demandée depuis plus de 30 ans.

Et ne parlons pas du traitement des moniteurs d'éducateurs et des moniteurs d'ateliers, qui, pour ces derniers, sont dans un corps d'extinction. Or, de plus en plus, on leur demande d'effectuer des tâches qui relèvent des professions citées plus haut.

L'ensemble de la filière prend en charge les usagers les plus exclus. Vous nous demandez d'examiner un texte sans traitement des cadres. Les cadres socio-éducatifs auraient dû, à notre sens, être traités de la même manière que les cadres de santé. Le ministère des affaires sociales et de la santé ne peut pas faire comme s'il ne connaissait pas les propositions de la CGT, avec de nombreuses interpellations ces dernières années. Rien évidemment pour la catégorie C, de nouveau oubliée.

Le traitement statutaire de cette filière sera très regardé dans le secteur privé non lucratif. Pour rappel, des milliers de salariés exercent dans la CCN66 et la CCN51, sauf à confirmer la réduction drastique des droits des salariés de ce secteur, comme vient de le faire la ministre en validant le démantèlement de la convention 51 et agréant les recommandations patronales. Vous comprendrez toutes les raisons pour lesquels nous exigeons l'ouverture immédiate de négociations spécifiques, comme s'était engagé le ministère.

Pour rappel, la C.G.T. demande l'application du processus de Bologne qui permettrait la comparabilité des diplômes du travail social en Europe, en reconnaissant les contenus pédagogiques, théoriques et pratiques. Le gouvernement français n'a toujours pas mis en œuvre ce processus, qu'il a pourtant signé en 2005 !

L'ensemble des professionnels concernés exige une grille correspondant à leur qualification et à leur niveau de responsabilité par :

- La reconnaissance à Bac + 3 pour les Assistants de Service Social, les Educateurs Spécialisés, les éducateurs techniques, les Conseillères en Economie Sociale et Familiale, les Educateurs de Jeunes Enfants...
- La reconnaissance à Bac + 5 pour les cadres
- La revalorisation des grilles de salaires de toute la filière dans le privé et le public
- La reconnaissance de la pénibilité de nos professions avec un droit à un départ anticipé à la retraite.

Case 538 ● 263 rue de Paris ● 93515 MONTREUIL Cedex

● Tél. : 01 55 82 87 52 ●

● Métro : Porte de Montreuil ou Robespierre

Site Internet www.sante.cgt.fr ● E-mail : revendic@sante.cgt.fr